



**Remplacer des taxis par des VTC :
La direction joue la carte de
la casse sociale et de la délation**

Passée en catimini, sans information préalable ni des salarié.es, ni des services, ni des représentant.es des personnels, la décision de confier le transport des salarié.es à la société de VTC LeCab (prestation assurée jusque là par les Taxis G7) est une véritable catastrophe ! Depuis septembre, les salarié.es parisien.nes travaillant en horaires décalés (commençant avant 6h ou terminant après 23h) doivent faire face à tous les aléas des VTC : temps d'attente parfois monumentaux, incertitude sur la ponctualité, annulation...

Un fiasco dans la mise en œuvre !

Du jamais vu ! Une plateforme de VTC sortie de nulle part écrit à tou.tes les salarié.es concerné.es en leur demandant de s'inscrire et de fournir des informations personnelles. Pour certain.es, le mail est parti directement à la corbeille... Une action pleine de bon sens si l'on en croit les règles en matière de cybersécurité ! Pour les autres, les ennuis commencent.

Un modèle social déplorable !

La Direction annonce fièrement avoir conclu un contrat exigeant avec un partenaire "spécialiste des déplacements professionnels", annonçant des délais inférieurs à 5 minutes (oups, c'est raté) et surtout des chauffeurs partenaires rémunérés équitablement. Totalement illusoire quand on connaît le statut des chauffeurs de VTC. Et difficile à croire quand la direction se vante parallèlement d'économies substantielles par rapport aux contrats avec G7.

Des salarié.es confronté.es à des situations dangereuses !

Parmi les retours sur les dysfonctionnements qui s'accumulent depuis septembre, certains sont particulièrement inquiétants : fatigue de chauffeurs, conduites en infraction des limitations de vitesse et de la signalisation (stops et feux rouges). Pire, des témoignages évoquent des craintes d'agressions, avec des chauffeurs aux regards appuyés, voire qui proposent de raccompagner jusqu'au domicile et boire un verre. On n'imagine pas que la direction reste sans réagir face à de tels risques...

Une façon innovante de faire face à ces problèmes...

Pour tenir compte des premières remontées inquiétantes, la direction apporte une réponse stupéfiante : demander à faire des retours pour les signaler à la plateforme et obtenir ainsi la suspension des chauffeurs concernés. Non contente d'exposer les salarié.es à des risques potentiels de représailles, elle leur demande de porter la responsabilité de sanctions qu'un autre employeur appliquerait à ses "chauffeurs partenaires".

Les salarié.es refusent que leurs retours de satisfaction se transforment en délation.

SUD Radio France n'accepte pas qu'un appel d'offre dégrade considérablement les conditions de transport des salarié.es, et encore moins qu'ils.elles soient exposé.es à un risque supplémentaire sous couvert d'économies. SUD demande à la direction de dénoncer le contrat avec LeCab pour confier le transport de ses salarié.es à des sociétés de taxi officielles.

Paris, 23 octobre 2026

